



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

◆◆◆◆◆
RECTORAT
◆◆◆◆◆
LE RECTEUR

Président de l'Assemblée de l'Université
Grand-Officier de l'Ordre du Mérite

N° - - 1 8 7 2 /CAB/REC/Jmb

Dakar, le 0 8 AOUT 2012

*Arrêté relatif à la procédure de soumission des protocoles
de recherche au Comité d'Ethique de la Recherche de
l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar*

- VU** la loi n°67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, modifiée ;
- VU** la loi n°81-59 du 09 novembre 1981 portant statut du personnel enseignant des Universités, modifiée ;
- VU** la loi n° 91-22 du 30 janvier 1991 d'orientation de l'Education Nationale ;
- VU** la loi n°2011-05 du 30 mars 2011 relative à l'organisation du système LMD (Licence, Master, Doctorat) dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- VU** le décret n°70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'Université Cheikh Anta de Dakar, modifié ;
- VU** l'arrêté n°1658 du 02 juillet 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Ethique de la Recherche de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;
- VU** l'arrêté n°1659 du 02 juillet 2012 relatif à la composition du Comité d'Ethique de la Recherche de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;
- VU** l'arrêté n°1698 du 02 juillet 2012 relatif à la nomination du Président et du Vice-Président du Comité d'Ethique de la Recherche de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;
- VU** l'avis du Comité d'Ethique de la Recherche de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar en sa séance du 18 juillet 2012.

-:- ARRETE -:-

Article premier. Il est institué une procédure de soumission des protocoles de recherche au Comité d'Ethique de la Recherche (CER) de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.

.../...

